

Commune : NIORT

AVIS

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de délaissement définies par le PPRT « SIGAP OUEST », la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a été mise en demeure d'acquiescer la **propriété cadastrée EZ n°13p sise 223 rue Jean Jaurès à NIORT** en application du droit de délaissement prévu à l'article L 515-16-3 du Code de l'environnement.

En vertu de l'article L 230-1 du Code de l'urbanisme, toute personne intéressée (titulaire de droits sur ce bien ou bénéficiaire de servitude) est tenue de se faire connaître dans le délai de deux mois, soit le **19 novembre au plus tard**.

Veillez vous adresser à :

Mme Emmanuelle BORDEREAUX

Responsable Service Aménagement et Infrastructures

05.17.38.80.19 – emmanuelle.bordereaux@agglo-niort.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

140, rue des Equarts CS28770

79027 NIORT CEDEX

Tél. : 05 17 38 79 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
- Pendant les vacances scolaires : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Le 16/11/2022

Le vice-Président délégué

Jacques BILLY

